

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA CONFÉRENCE BUDGETAIRE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE D'AVRIL 2021

Conformément aux dispositions de la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), a tenu une conférence budgétaire pour étudier, amender et arrêter le budget général de l'élection présidentielle au titre de l'année 2021.

Ont pris part aux travaux d'arbitrage budgétaire, les Institutions de l'Etat et les Ministères ci-après, impliqués dans l'organisation, la gestion et le contrôle de régularité des opérations électorales. Il s'agit de :

- la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;
- la Cour Constitutionnelle (CC) ;
- la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ;
- la Cour Suprême (Chambre des comptes) (CS) ;
- la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) ;
- le Ministère de la Défense Nationale (MDN) ;
- le Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique (MISP) ;
- le Ministère de la Communication et de la Poste (MCP) ;
- le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) ;
- le Ministère de la Justice et de la Législation (MJL).

Le budget général des élections adopté à l'issue des travaux intègre toutes les nouvelles dispositions du code électoral et s'établit à la somme de quatorze milliards quatre cent seize millions neuf cent cinquante-neuf mille deux cent quarante-trois (**14 416 959 243**) Francs CFA à raison de **9 979 345 162** FCFA pour le **premier tour** et **4 437 614 081** FCFA pour le **second tour**.

Il se décompose par grandes lignes comme suit :

N°	STRUCTURES	MONTANTS RETENUS APRES LA CONFERENCE BUDGETAIRE (FCFA)	
		PREMIER TOUR	DEUXIEME TOUR
1	Commission Electorale Nationale Autonome	6 073 198 032	2 766 189 867
2	Cour Constitutionnelle	1 500 572 725	534 469 375
3	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication	676 429 110	281 120 000
4	Cour Suprême (Chambre des comptes)	140 000 000	-
5	Commission Béninoise des droits de l'homme	10.000.000	-
6	Ministère de la Défense Nationale	535 111 795	274 674 295
7	Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique	735 760 550	440 129 544
8	Ministère de la Communication et de la Poste	169 400 000	40 000 000
9	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	80 937 950	58 746 000
10	Ministère de la Justice et de la Législation	57 935 000	42 285 000
		9 979 345 162	4 437 614 081
TOTAL		14 416 959 243	

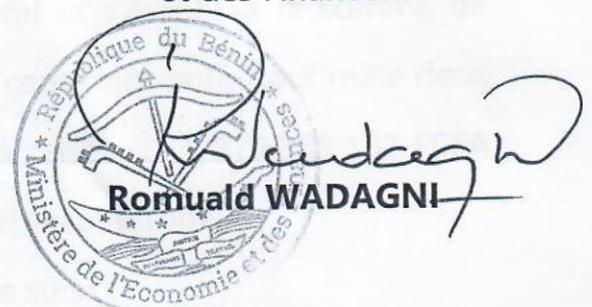
Les décaissements liés à ce budget se feront de manière à assurer une organisation parfaite desdites élections et ceci, en respect des règles budgétaires et comptables en vigueur.

Cotonou le, **23 DEC 2020**

Le Président de la Commission
Électorale Nationale


Emmanuel TIANDO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances


Romuald WADAGNI